

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2007

Présidence : Mme Monique Bersier

Dans la séance du 23 avril 2007, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2006 avec une correction.
  
2. Accepté le préavis municipal (**no 09/2007**) relatif au prélèvement de l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité et décidé  
de prélever l'indemnité communale liée à l'usage du sol de **0,7 ct/kWh** sur toutes les consommations d'électricité du territoire communal, à compter **du 1<sup>er</sup> mai 2007**.
  
3. Accepté le préavis municipal (**no 10/2007**) relatif à une demande de crédit pour des travaux d'urgence dans différents bâtiments locatifs et administratifs et décidé d'autoriser la municipalité à :
  - a) procéder à ces travaux ;
  - b) financer cette opération de **Fr. 172'000.-** par prélèvement sur le Fonds bâtiment et/ou en prélevant tout ou partie par la trésorerie courante et/ou en empruntant tout ou partie aux meilleures conditions.

<p><u>Amortissement</u> : <i>sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>
--

4. Accepté le préavis municipal (**no 11/2007**) relatif à une demande de crédit pour des travaux d'assainissement de la production de froid de l'Hôtel du Raisin et décidé d'autoriser la municipalité à :
- a) procéder à ces travaux ;
  - b) financer le montant de **Fr. 139'400.-** en empruntant tout ou partie de ce montant aux meilleures conditions et/ou en prélevant tout ou partie de ce montant par la trésorerie courante.

<p><i>Amortissement : sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>
---

Les préavis municipaux, le procès-verbal, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

**CONSEIL COMMUNAL**

**La Présidente :**

**La Secrétaire :**

**Monique Bersier**

**Elisabeth Bochud**